# ASSEMBLEE GENERALE

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

# D'AUTOMNE du 03/11/2017

Date : vendredi 3 novembre 2017
Lieu : Carrefour de la Communication à Lons le Saunier
19H15 : début des émargements
18H30 : ouverture de l'AG
Taux de représentativité : 83,5 % des voix et 84,2 % des clubs. (86,3 % en 2016)

**59** clubs étaient présents à l'AG
**24 présidents de club étaient absents dont** :

- **18** représentés par un membre de leur club
- **6** représentés par un membre d'un autre club

**11 clubs absents** : AROMAS, CHOISEY, CROTENAY-COMBE d'AIN, DAMARIS FUTSAL, HAUTES COMBES, JURA LACS, JURA STAD', MOLAY, MOREZ, SAINT MAUR, SEPTMONCEL
**6 clubs représentés par un autre club** : ANDELOT OC, PONT de PYLE, NEY, PERIGNY, LONS RC et SAINT LUPICIN.

## Accueil du Président Michel SORNAY

Je salue et remercie de leur présence

- M Cyril BRERO Conseiller Départemental représentant le Président Clément Pernot
- Mr Thierry WAGNARD membre du CA de la Ligue Bourgogne Franche Comté, Président-délégué de la Ligue de Bourgogne représentant Mr Daniel Fronteniaud
- Messieurs Eric JEANNIN et Dominique JUNG directeurs de notre partenaire Crédit Mutuel
- Monsieur Sylvain SACCO du CFA Haut Jura Formation représentant JF CHARNAY son président

Je remercie, de tout le travail effectué, par mes collègues membres du Comité Directeur et les membres de commissions et les employés du District. Alain Bouvier a encore assumé une lourde charge de travail et réalisé des prouesses pour la rédaction de l'annuaire avec sa mise à disposition lors de cette AG.

Je vous présente les excuses

- Mme Véronique DECOT, directrice du journal LE PROGRES
- Mr Xavier BADOR, expert comptable,
- Patrick EBEL, DDCSPP

Comme chaque année notre monde du football connait son lot de joies, mais aussi de peines. Je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés, une pensée toute particulière pour M François VADANT, Président de Saint Aubin parti récemment.

En leur mémoire à toutes et tous je vous invite à quelques instants de recueillement.

## Approbation PV de l'AG du 30 juin 2017

Le président Michel Sornay : « Le quorum étant atteint je déclare cette assemblée générale ouverte Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue, nous allons pouvoir conduire sereinement les travaux de cette assemblée générale financière :

- 59 clubs sont présents dont 6 clubs représentés sur 70 soit 84,2 %
- 455 voix pour un potentiel de 545 voix soit 83,5 %

Nous pourrons délibérer valablement, en préambule je vous demanderai d'adopter le PV de l'AG d'été.
Vous avez pris connaissance de ce PV de notre Assemblée Générale du 24 juin. Nous n'avons pas reçu de remarques à ce jour. Quelqu'un a-t-il des commentaires à ajouter ? »

Pas de remarque, le Procès Verbal de l'Assemblée Générale d'Eté du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité et sans abstention.

## Présentation de l'ordre du jour

- Rapports financiers de la saison 2016-2017
- Rapport du Commissaire aux comptes et des vérificateurs aux comptes 2016-2017
- Approbation des comptes 2016-2017
- Présentation budget 2017-2018
- Désignation d'un commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.
- Points divers (nouvelle messagerie, FMI, licences, report de rencontres)
- Modifications textes (Statut de l'Arbitre)
- Interventions des personnalités invitées
- Clôture AG par Michel SORNAY
- Distribution annuaires
- Pot de convivialité.

## Rapport du Président : Michel SORNAY

En ce début d'AG, je tiens, au nom du comité de direction, à apporter tout mon soutien à tous les membres des clubs qui sont dans la maladie ainsi que leurs proches et je leur souhaite à tous de prompts rétablissements.

Comme chaque saison, des membres de nos familles, des personnes que nous aimions, des êtres que nous avons côtoyés, des licenciés nous ont dit adieu, parfois en se rendant au stade. Que l'on ait une pensée pour nos chers disparus aussi je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

Je tiens à féliciter en préambule les nouvelles et les nouveaux dirigeants de club qui ont pris leurs fonctions pour la saison 2017/2018.

24 dirigeant(e)s majeurs, présidents, trésoriers se sont engagés récemment pour leur club je leur souhaite une belle réussite, beaucoup de joies et j'attire leur intention sur le fait que le district est à leur disposition pour les aider, les conseiller. Leur engagement est vital pour certains clubs en témoigne le nombre de dirigeants qui cumulent plusieurs fonctions en forte augmentation.

Je remercie tous les présidents (présidentes) qui ont arrêté leurs fonctions en fin de saison dernière, également tous les bénévoles de club, ils ont tous apporté une pierre à l'édifice d'un club, d'une mission. Qu'ils trouvent encore beaucoup de satisfactions dans le football et le sport en général.

Avec 72 clubs et fort de nos 9891 licenciés à fin juin 2017, personnellement, je veux rester optimiste sur la vitalité du football départemental tout en sachant que la vigilance doit être de mise, nous accusons à aujourd'hui 2 novembre un retard de 87 licences (9018-9105) soit – 0.9%.

J'aimerais être sûr que vous avez bien lu ou entendu les messages qui vous ont été adressé dernièrement sur la participation des joueurs non licenciés aux plateaux, aux matchs.

La réglementation doit être respectée, elle est nécessaire pour minimiser les risques d'accident, de contentieux, etc. Lorsqu'il fait jouer un gamin, un jeune non licencié J'aimerais que chaque éducateur soit conscient de la responsabilité qu'il fait prendre au Président de son club.

Il en va de même pour les usurpateurs de la FMI, vous savez ceux pour qui les motifs de non fonctionnement reviennent chaque semaine (motifs non acceptés d'ailleurs tout est vérifié), ceux qui bâclent le contrôle des licences avant le match, ceux pour qui, au début de la feuille de match on a bien 16 noms sur la feuille de match et en fin de

match il n'en n'apparait plus que 11 seulement l'arbitre a mis un carton au n°12 et au n°13 il peut pas les noter sur la FMI, ces dirigeants qui prennent le sifflet ou un drapeau de touche et qui oublient qu'à partir de ce moment-là ils doivent prendre un habit une attitude neutre  Soyons un peu sérieux,

Soyons cohérents, Soyons Respectueux des autres mais surtout soyons respectueux de nous- même.

Au niveau de la discipline je vous dirai qu'au PV n°10 d'hier au soir la somme des amendes est supérieure de 600 € à celle de l'an dernier. A vous de voir si l'on continue sur cette pente.

Mais moi, je crois en vos talents et en vos qualités de dirigeants.

Vous êtes, nous sommes, le football d'aujourd'hui et de demain, à vous, à nous de partager la vision d'un football toujours plus solidaire, plus généreux et mieux apprécié.

A Nous de partager un football présent sur tout le territoire sans exclusivité. Un village peut avoir un club de foot ou d'autre sport, ce ne doit pas être seulement la panacée des bourgs centre de « com-com » ou des villes. La ruralité existe, la ruralité vie et veut continuer à vivre, notre football doit être organisé dans cette dimension.

Pour nous permettre de conserver des stades de foot, des terrains de sport dans nos villages, avec une belle identité, respectueuse et riche,

Pour sauver nos clubs de campagne

Eh bien au lieu de concentrer les activités sur un site centre qui souvent est un club de 300 à 500 licenciés ou les infrastructures sont saturées, je propose que l'on améliore les infrastructures de nos petits clubs afin qu'ils puissent accueillir des entrainements ou des matchs des clubs phares du secteur, de la communauté de communes. Ainsi nous lutterons contre la désertification, et nous créerons du lien au sein des intercommunalités.

Je suis persuadé qu'au niveau cout nous serons gagnant, et surtout n'oublions pas que le football (tant décrié) est le seul sport à consacrer 10 M€ par an pour la création ou l'amélioration des infrastructures dont les propriétaires sont les collectivités locales. C'est un argument qu'il faut

Que vous utilisiez vis-à-vis de vos maires, présidents de communautés de communes, conseillers départementaux.

La mutualisation tout le monde en parle, bien sûr qu'elle est nécessaire, mais elle doit être partagée, Le partage chez moi, nous cela a une signification particulière, TOUT le monde a la même part de gâteau.

La mutualisation doit permettre à tous les partenaires de continuer à vire et de grandir.

Il nous faut trouver des solutions nouvelles

Les clubs de nos villages, face aux contraintes matérielles, techniques et financières ne peuvent plus aujourd'hui avoir leur club propre tout seul. Se regrouper se confirme comme étant aujourd'hui la solution la moins contraignante.

Mais demain moins de clubs, se traduira obligatoirement par moins d'équipes, les expériences ou le passé le démontre aisément.

Comment pourrons- nous organiser des compétitions départementales intéressantes ?  Cette évolution aura fatalement une répercussion vers les compétitions Elites.

Alors nous allons nous mobiliser, je vous propose d'organiser à partir de Janvier des réunions d'échanges avec un maximum de 5 clubs par séance seront invités les maires, présidents de communautés de communes, conseillers départementaux et 5 personnes par clubs. Nous échangerons, travaillerons **ensemble** sur 4 thématiques pendant 2 heures.

Le but est de mieux connaitre vos besoins, vos priorités et aussi de vous faire connaitre le vrai rôle du District et son organisation.

Anecdote il y a 3 semaines je rencontre un président de club, on discute, et en fin de conversation il me dit mais au fait vous êtes rémunéré pour votre mission. Quand je lui répondu que nous sommes comme lui, comme vous tous bénévoles !! Il est resté muet.

Nous sommes tous des acteurs du football.

Je suis sûr que nous en tirerons tous un grand bénéfice pour l'avenir et sur ces baes nous saurons développer notre football lors des saisons futures.

Autre sujet sensible que je souhaite aborder, l'argent dans notre football départemental.

Au cours de différentes rencontres, vous m'avez interpellé sur les sommes demandées par les arbitres, par les éducateurs. Personne ne nous a parlé des joueurs mais je sais que cela existe plus qu'on veut bien l'avouer.

Vous présidents de clubs avez la solution.

Je vous le demande solennellement, arrêtez de participer à cette surenchère et à cette fuite en avant qui ne mène nulle part si ce n'est à mettre votre club en difficulté financière.

Ce sont la formation, la fidélisation de vos licenciés, dans un club où il fait bon jouer pour le plaisir  avant tout.

Profitez des formations CFF4 pour redéfinir votre projet club.

Bien sûr que l'équipe fanion est la vitrine du club, mais cela n'autorise pas tout.

Pensez aux jeunes, et au potentiel que vous possédez à travers eux, c'est cela le football de demain.

Depuis la fin du mois de septembre 2017, l'outil nommé « l'autodiagnostic » est mis à disposition sur Footclubs.

Celui-ci offre une solution simple et efficace d'établir un diagnostic sur les projets associatif, éducatif, sportif et l'encadrement du club.

Afin de faire un complet état des lieux, ce logiciel permet de déceler les forces et faiblesses pour un travail de structuration.

Pour évoluer dans le bon sens, il est important de réaliser cette démarche d'autodiagnostic chaque saison.

Le club peut ainsi :

- pérenniser le travail et analyser à moyen terme les points à améliorer
- anticiper sur la formation des éducateurs (trices)

Je veux revenir sur le bénévolat

Le foot 400 000 bénévoles dont 250 000 licenciés 14% de femmes mais 16% en ZRR

Les bénévoles sont essentiels à la vie de nos clubs, nous leur devons une grande reconnaissance.

Je crois que notre fonctionnement associatif a trop souvent recruté des bénévoles par besoin, par nécessité. Et la relation entre les parties s'est souvent créée par amitié ou par connaissance

Aujourd'hui cela ne suffit plus.

Aujourd'hui pour recruter un bénévole il faut se positionner comme le Directeur Commercial de son club.

Pourquoi ?

Parce que trop longtemps on a dit au bénévole eh bien toi tu vas bien t'occuper du secrétariat, de la trésorerie, et un jour « il n'y a que toi pour prendre la présidence »

Cette manière de fonctionner s'essouffle.

Le bon, le grand commercial quand il va voir un client son premier objectif est de connaitre les attentes de son client et le deuxième c'est de lui proposer, lui vendre un produit adapté ou de l'amener vers une produit cible.

Nous en association, la connaissance des attentes du bénévole on les a trop souvent ignorées ou minimisées. Et puis vendre, valoriser le club avec toute la richesse humaine qu'il peut apporter on ne l'a pas fait, parce que l'on n'a pas de projet club. Le projet club c'est l'affiche publicitaire du club

Je vous invite lorsque vous souhaitez recruter un bénévole, à faire une fiche de poste de votre besoin, bien réfléchir, poser les choses

Quand vous serez en face d'un candidat cela vous aidera à comprendre ses aspirations, compétences et disponibilités et répartir les tâches en fonction pour ne pas l'embarquer sur une voie trop tortueuse

Je vous invite à proposer La création d'un bureau « jeunes », à l'image des conseils municipaux jeunes, cela fonctionne dans de nombreux clubs

Autre composante essentielle au fonctionnement de notre District et de vos clubs ce sont nos partenaires. Je proposerai très prochainement au CD une valorisation ou une mise en lumière encore plus conséquente de nos partenaires

Je veux féliciter et remercier de leur confiance renouvelée, et surtout du soutien qu'il nous accorde

- Le Conseil Départemental
- Le CNDS et plus particulièrement l'antenne jurassienne qui défend bec et ongles nos dossiers Ebel
- Sport2000
- Le Crédit Mutuel 7 agences Eric Jeannin Dominique Yung
- Le Progrès
- Et tous les autres qui participent à la vie du football jurassien

Je vous remercie de tous le travail que vous effectuez dans vos clubs

Je vous remercie de votre engagement,

Je remercie vos compagnes, vos compagnons de vous soutenir dans votre engagement

Je vous souhaite une bonne assemblée générale

Et de tout cœur je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année

## RAPPORTS FINANCIERS de la SAISON 2016-2017

## Présentés par Didier BUATOIS, Trésorier

« Bonsoir à Toutes et Tous.

Il me revient de vous présenter le rapport financier pour l'exercice 2016 2017
J'image que vous attendez tous ce moment avec une certaine impatience. Aussi je vais essayer d'être le plus synthétique que possible.
Par contre je vous prie de m'excuser par avance car cet exercice m'impose de vous livrer un certain nombre de chiffres.
Je vous propose tout d'abord de regarder le compte de résultat avant de passer à la présentation du bilan à l'aide du diaporama suivant.

**COMPTE DE RESULTAT**

1. **L'EXERCICE ARRETE AU 30 JUIN 2017 DEGAGE UN MONTANT DE PRODUIT DE 531 775 €UROS**

4 grands pavés se dégagent :

- Les cotisations pour un montant de 103 000 euros . Il s'agit des droits d'engagement en championnat et coupes en baisse de 1200 euros par rapport à 2016.
- Les ventes pour prés de 113 000 euros dont 63 % pour les frais d'amende discipline poste en forte hausse (+ 3000 euros )
- Arbitrage péréquation pour 85800 ←===→ équivalent en charge
- Subventions qui représentent 30 % des produits pour 161 700 euros / ce poste inclut les sommes pour le CNDS achats mutualisés club

Pour les autres produits à noter 26 400 euros de frais de déplacements abandonnés par les bénévoles, on retrouve cette somme en charge.
Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des bénévoles qui abandonne leurs frais de déplacement. Cela représente 83.900 km pour l'année 2016.
Enfin le dernier pavé des produits financiers et exceptionnels pour 33 800 euros répartis en 14 800 de produits financiers et 19000 exceptionnel ( =→ QUOTE PART SUBVENT)

2. **LES CHARGES POUR L'EXERCICE S'ELEVENT A 527 600 EUROS**

Je passe rapidement pour les 2 postes (péréquation et frais déplacements bénévoles) dont les montants ont été vus en produits précédemment.

- Les achats et charges externes d'un montant de 176 800 euros en hausse de 35000 euros par rapport à 2016 intégrant les achats de tablettes pour 8000 euros mais également les achats de matériel clubs pour près de 20 KE.
  La contre partie se trouvant en vente clubs 8000 euros et subvention CNDS pour 12000 euros.
- Le personnel détaché par la Ligue pour 24 KE (poste de Ludovic CORNEBOIS)
- Les frais de personnel qui représentent 30 % du total des charges (baisse par rapport à 2016 suite à arrêt pour maladie)
- Enfin le pavé des amortissements pour 54 300 euros en hausse de 13 000 euros, augmentation liée aux investissements des travaux siège de 2016 et de l'achat du véhicule.

L'ensemble de ces résultats se traduit par :

- Un résultat d'exploitation négatif de 27 335 €
- Compenser par un résultat exceptionnel et financier de 31 458 €
- Et au final un excédent de 4 123 €

La vue suivante présente un historique des résultats sur les 3 derniers exercices.
On constate un tassement de nos résultats d'exploitation déficitaires les 2 dernières années gommé par nos résultats exceptionnels et financiers.
Cette diminution de nos résultats doit nous conduire à une certaine vigilance dans notre gestion et prendre en compte un certain nombre d'indicateurs pour les futures années mais nous y reviendrons en étudiant la présentation du budget.
Toutefois pour tempérer la décélération de nos résultats sur cet historique j'ai ajouté sur ce tableau la notion de la capacité d'autofinancement.
La CAF représente les ressources, en fait la trésorerie, que toute entreprise dégage de son activité pour financer le remboursement de ses emprunts, assurer son auto financement de ses investissements et consolider son FDR.
Comme on le voit sur le graphique (partie droite) la CAF dégagé par le District est relativement stable. Les 31 755 € a fin juin ont donc permis de couvrir nos remboursements de prêts pour 23 000 € et la différence est venue consolider notre trésorerie.

**COMPTE DE BILAN**

Pour le bilan pas de commentaires particuliers.

Il faut retenir un très bon niveau de fonds propres (FDS ASSOCIATIFS ET PROVISIONS) qui représentent près de 80 % du total bilan.
Un endettement bancaire limité à 111 000 €
Une excellente structure de haut de bilan avec un FDR positif de 383 000 €
Et des disponibilités bancaires à hauteur de 320 000 €
Le bilan du District présente une situation saine et solide.
C'est très bien mais également nécessaire et indispensable, cela permet une souplesse dans la gestion du quotidien.
Au 30 juin nous n'avons pas encore encaissé la facturation clubs mais nous assurons néanmoins toujours les paiements des salaires et fournisseurs.
Pour les achats mutualisés et coupons foot nous n'avons pas attendu la perception des subventions pour assurer le paiement aux clubs et achats de matériel.
Une situation financière solide peut nous permettre d'absorber une année plus difficile en termes de résultat. Aussi un certain nombre d'indicateurs doivent renforcer notre vigilance.

- C'est la diminution du nombre de clubs.
- La stagnation, voire la diminution des subventions prévisibles : fonds publics, CNDS, etc …

Mais encore une fois notre solidité financière et notre situation de trésorerie doivent nous permettre de passer ces difficultés.
Je terminerai ces propos par des remerciements à MARIE PIERRE et ISABELLE, à BLANDINE du cabinet comptable, aux membres de la commission des finances et son président Paul MEUNIER pour leur accompagnement dans la gestion des comptes du District.
Je vous remercie pour votre attention.»

## Les documents officiels

# ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL** pour l'exercice du **01/07/2016 au 30/06/2017** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Total du bilan ..... | **929 962** | **Euros** |
| Chiffre d'affaires ..... | **302 061** | **Euros** |
| Résultat net comptable ..... | **4 123** | **Euros** |

Fait à Champagnole
le 20/09/2017

**BADOR Xavier**
*Expert-comptable*

Euros

# BILAN ACTIF

| | | | Exercice N, clos le : | | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Brut 1 | Amortissements dépréciations 2 | Net 3 | Net 4 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | Frais d'établissement | | | | |
| | | Frais de développement | | | | |
| | | Concessions, brevets et droits similaires | | | | |
| | | Fonds commercial (1) | | | | |
| | | Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| | | Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| | | Avances et acomptes | | | | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | Terrains | 50 000 | | 50 000 | 50 000 |
| | | Constructions | 370 000 | 150 330 | 219 670 | 244 337 |
| | | Installations techniques, matériel et outillage industriels | 5 240 | 5 240 | | |
| | | Autres immobilisations corporelles | 243 758 | 90 058 | 153 700 | 183 335 |
| | | Immobilisations grevées de droit | | | | |
| | | Immobilisations en-cours | | | | |
| | | Avances et acomptes | | | | |
| | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2) | Participations | | | | |
| | | Créances rattachées à des participations | | | | |
| | | T.I.A.P | | | | |
| | | Autres titres immobilisés | 21 427 | | 21 427 | 21 321 |
| | | Prêts | | | | |
| | | Autres immobilisations financières | | | | |
| | | **Total (I)** | **690 425** | **245 627** | **444 797** | **498 993** |
| ACTIF CIRCULANT | STOCKS | Matières premières, approvisionnements | | | | |
| | | En-cours de production de biens et services | | | | |
| | | Produits intermédiaires et finis | | | | |
| | | Marchandises | | | | |
| | | Avances et acomptes versés | | | | |
| | CRÉANCES (3) | Usagers et comptes rattachés | 95 111 | | 95 111 | 85 233 |
| | | Comptes affiliés | | | | |
| | | Autres créances | 69 174 | | 69 174 | 68 589 |
| | DIVERS | V.M.P | 183 288 | | 183 288 | 237 115 |
| | | Instruments de trésorerie | | | | |
| | | Disponibilités | 137 218 | | 137 218 | 58 282 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | Charges constatées d'avance (3) | 373 | | 373 | 373 |
| | | **Total (II)** | **485 165** | | **485 165** | **449 592** |
| | | Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) | | | | |
| | | Primes de remboursement d'obligations (IV) | | | | |
| | | Ecarts de conversion actif (V) | | | | |
| | | **TOTAL GENERAL (I à V)** | **1 175 589** | **245 627** | **929 962** | **948 585** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Renvois : (1) Dont droit au bail : | | (2) part-d'1 an Immo. fin. nettes | | (3) Part à + 1 an | |
| Engagements reçus | Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents<br>Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle<br>Dons en nature restant à vendre | | | | |

Euros

# BILAN PASSIF

| | | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|
| FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES | **FONDS PROPRES** | | |
| | Fonds associatifs sans droit de reprise | 526 686 | 516 716 |
| | Ecarts de réévaluation | | |
| | Réserves | | |
| | Report à nouveau | | |
| | Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) | 4 123 | 9 970 |
| | **AUTRES FONDS ASSOCIATIFS** | | |
| | Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| | Apports | | |
| | Legs et donations | | |
| | Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme | | |
| | Résultats sous contrôle de tiers financeurs | | |
| | Ecarts de réévaluation | | |
| | Subventions d'investissement sur biens non renouvelables | 126 022 | 145 090 |
| | Provisions réglementées | | |
| | Droits des propriétaires (commodat) | | |
| | **Total (I)** | **656 831** | **671 776** |
| FONDS DEDIES | Sur subventions de fonctionnement | | |
| | Sur autres ressources | | |
| | **Total (II)** | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Provisions pour risques | | |
| | Provisions pour charges | 60 000 | 60 000 |
| | **Total (III)** | **60 000** | **60 000** |
| DETTES (1) | Emprunts obligataires | | |
| | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 111 122 | 133 531 |
| | Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ) | 44 | 64 |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 14 706 | 14 336 |
| | Dettes fiscales et sociales | 52 137 | 51 568 |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| | Autres dettes | 35 123 | 17 310 |
| | Instruments de trésorerie | | |
| Comptes régul. | Produits constatés d'avance (1) | | |
| | **Total (IV)** | **213 131** | **216 809** |
| Ecarts de conversion passif | (V) | | |
| | **TOTAL GENERAL (I à V)** | **929 962** | **948 585** |
| | | | |
| Engagements donnés | | | |
| Renvois | (1) Dont à plus d'un an | 88 150 | 111 311 |
| | Dont à moins d'un an | 124 981 | 105 498 |
| | (2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques | | |

Euros

# COMPTE DE RESULTAT

| | | | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de mois de la période | | 12 | 12 |
| | | 1 - France / 2 - Exportation | Total | Total |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Ventes de marchandises | | | |
| | Production vendue – biens | | | |
| | Production vendue – services | 302 061 | 302 061 | 290 270 |
| | **CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)** | 302 061 | 302 061 | 290 270 |
| | Production stockée | | | |
| | Production immobilisée | | | |
| | Subventions d'exploitation | | 161 781 | 149 517 |
| | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | 34 007 | 27 540 |
| | Cotisations | | | |
| | Dons | | | |
| | Legs et donations | | | |
| | Autres produits | | 71 | 547 |
| | **Total des produits d'exploitation (1) (I)** | | **497 919** | **467 874** |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | |
| | Variation de stock (marchandises) | | | |
| | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane) | | 8 363 | 7 303 |
| | Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | |
| | Autres achats et charges externes (3) | | 304 937 | 266 101 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | | 5 223 | 4 044 |
| | Salaires et traitements | | 108 832 | 114 111 |
| | Charges sociales | | 42 511 | 46 162 |
| | Dotations aux amortissements sur immobilisations | | 54 302 | 41 303 |
| | Dotations aux dépréciations sur immobilisations | | | |
| | Dotations aux dépréciations sur actif circulant | | | |
| | Dotations aux provisions | | | |
| | Autres charges | | 1 086 | 3 499 |
| | **Total des charges d'exploitation (2) (II)** | | **525 254** | **482 524** |
| **1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)** | | | **-27 335** | **-14 650** |
| OPERATIONS EN COMMUN | Excédent attribué ou déficit transféré | (III) | | |
| | Déficit supporté ou excédent transféré | (IV) | | |
| PRODUITS FINANCIERS | Produits financiers de participations | | | |
| | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | | 14 788 | 13 424 |
| | Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges | | | |
| | Différences positives de change | | | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | |
| | **Total des produits financiers (V)** | | **14 788** | **13 424** |
| CHARGES FINANCIERES | Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions | | | |
| | Intérêts et charges assimilées | | 2 398 | 2 953 |
| | Différences négatives de change | | | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | |
| | **Total des charges financières (VI)** | | **2 398** | **2 953** |
| **2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)** | | | **12 390** | **10 472** |
| **3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)** | | | **-14 945** | **-4 178** |

Euros

## COMPTE DE RESULTAT

| | | 30/06/2017 | 30/06/2016 |
|---|---|---|---|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 111 |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital | 19 068 | 14 037 |
| | Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges | | |
| | **Total des produits exceptionnels (VII)** | **19 068** | **14 148** |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | |
| | Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | | |
| | **Total des charges exceptionnelles (VIII)** | | |
| **4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)** | | **19 068** | **14 148** |
| (IX) | Impôts sur les bénéfices | | |
| (X) | Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs | | |
| (XI) | Engagements à réaliser sur ressources affectées | | |
| | **TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)** | **531 775** | **495 446** |
| | **TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)** | **527 652** | **485 476** |
| **5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)** | | **4 123** | **9 970** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Renvois | (1) | Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs | | |
| | (2) | Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs | | |
| | (3) | Dont crédit bail mobilier | | |
| | | Dont crédit bail immobilier | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE** | | | |
| Produits | Bénévolats | | |
| | Prestations en nature | | |
| | Dons en nature | | |
| | **Total** | | |
| Charges | Secours en nature | | |
| | Mise à disposition gratuite de biens et services | | |
| | Personnel Bénévole | | |
| | **Total** | | |

M. Didier BUATOIS à la fin de sa présentation sollicite la salle pour d'éventuelles questions, aucune question.

Lecture est faite du rapport des vérificateurs aux comptes par M. Bernard FRACHON (le dernier rapport)

**RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES**
**PORTANT SUR L'EXERCICE 2015/2016**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis Footballeurs,
En exécution du mandat de vérificateurs des comptes que vous avez bien voulu nous accorder, lors de l'Assemblée Générale de notre District le 30 octobre 2015 à Lons-le-Saunier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice ouvert le 01 juillet 2016 et clos le 30 juin 2017.
Le bilan et le compte de résultat ont été arrêtés par l'expert-comptable le 20 septembre 2017 et nous ont été transmis le 9 octobre 2017.

Les livres et les documents nécessaires à nos travaux ont été mis à notre disposition au siège de notre District. Nous tenons à ce propos, à remercier les secrétaires et le trésorier pour leur disponibilité et la transmission de l'ensemble des éléments indispensables à notre mission.
Nous avons procédé aux vérifications que nous avons estimées nécessaires et utiles pour apprécier les états comptables et financiers sur lesquels vous avez à statuer.
Nous avons effectué nos travaux, soit de manière systématique ou approfondie, soit par la technique des sondages, selon les circonstances.
Nous avons en outre, posé à vos services toutes les questions nécessaires à l'accomplissement de nos diligences.

Les comptes joints proposés à votre approbation totalisent :

**Au Bilan…… 929 962 Euros**
**En Chiffre d'Affaires ……. 302 061 Euros**
**En Résultat net comptable ……. 4 123 Euros**

A l'issue des travaux auxquels nous avons procédé, aux explications qui nous ont été données, nous certifions que nous n'avons relevé aucun fait de nature à mettre en cause la régularité et la sincérité des documents et des états comptables et financiers soumis à votre approbation.

Fait à Lons-le-Saunier, le 18 octobre 2017

Christophe DUFIEF Bernard FRACHON

Michel SORNAY remercie Mrs Frachon et Dubief ainsi que tous les précédents vérificateurs aux comptes qui les ont précédés pour leur investissement et le travail effectué et indique que ce rapport sera le dernier suite aux nouvelles obligations des statuts.
Michel Sornay soumet les comptes 2016-17 au vote : Contre : 0 ; Abstention : 0. **Ces comptes sont donc approuvés**.

## PRESENTATION BUDGET 2017-2018

Didier BUATOIS présente le budget pour 2017-2018 de 520 119 euros en équilibre grâce à une participation exceptionnelle de 15 870 euros.
Ce budget repose sur les hypothèses suivantes :

- réduction pénalités / amendes / discipline
- Diminution des produits financiers : Placements à échéance
- Minoration des subventions : aide poste agent développement – CNDS 30 % – aide formation
- Reprise d'une provision d'investissement
- Maitrise de la masse salariale
- Baisse de 19 % sur les postes achats et charges externes

Didier BUATOIS en commentant les « diapos » souligne la nécessité de réduire d'une manière significative les dépenses donc de faire des efforts de gestion …

Sollicitation de la salle pour des questions : aucune question

Michel SORNAY soumet ce budget prévisionnel au vote : Contre : 0 ; Abstention : 0. **Ce budget est donc approuvé**.

Les diapos

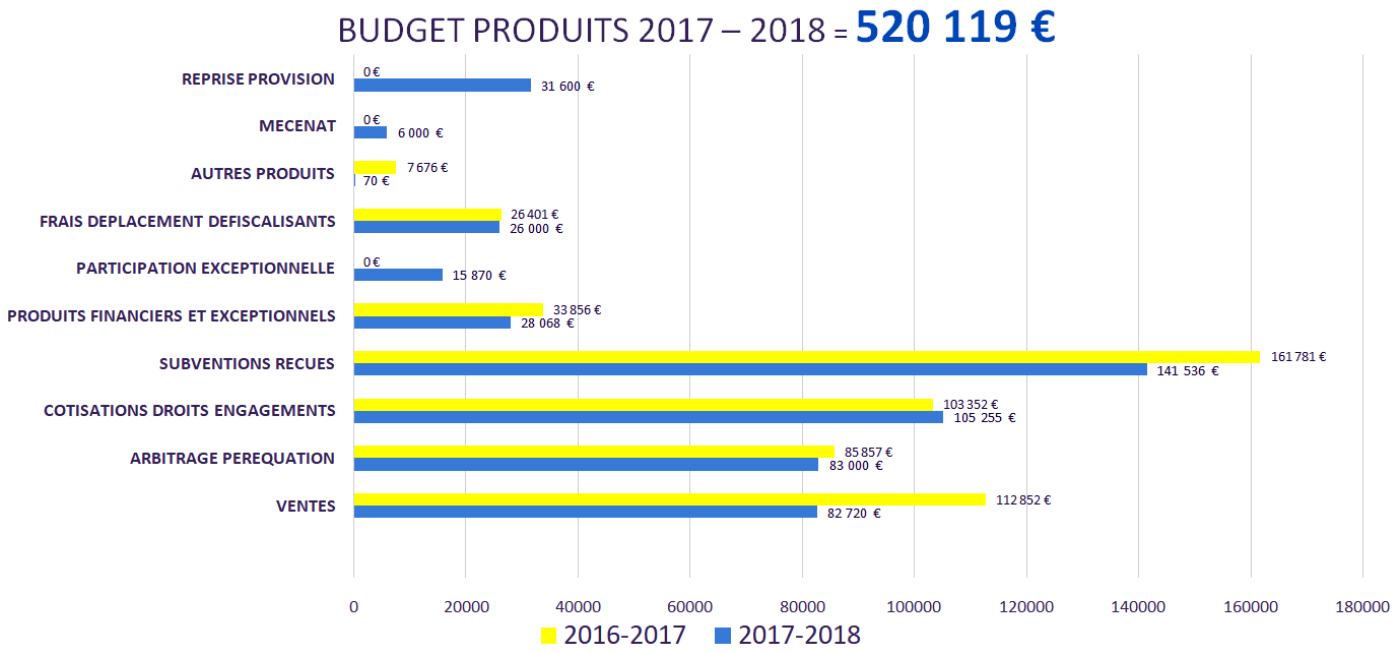


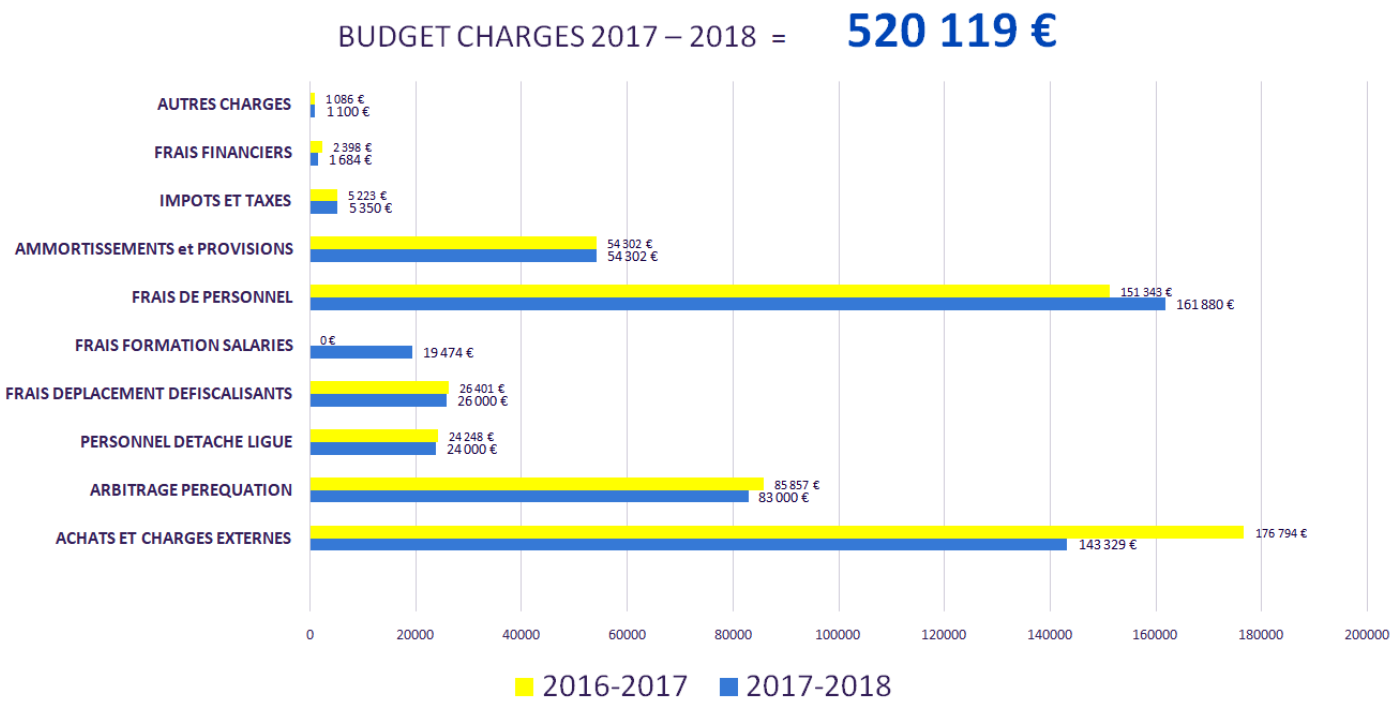


## Désignation d'un Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de 6 ans

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées générales ordinaires,
Décide de désigner :
**Le Cabinet GESCOREC AUDIT**, basé 39, rue Léon et Georges BAZINET 39300 CHAMPAGNOLE,
En qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Michel Sornay soumet cette proposition au vote : contre : 0, abstention : 1. **Le Cabinet GESCORE AUDIT sera le Commissaire aux comptes durant 6 ans soit jusqu'au 30 juin 2023.**

# RAPPORT du SECRETAIRE GENERAL

Le Président Michel SORNAY ayant fait un très large tour d'horizon le Secrétaire Général à travers quelques tableaux apporte des compléments d'informations.

1. **Licences :** comme l'a souligné Michel SORNAY on note une diminution du nombre de licenciés et le chiffre actuel pour donner 9684 licences en juin 2018 (version optimiste) ou 9414 (version noire). Les chiffres sur les diagrammes sont légèrement différents de ceux donnés par Michel SORNAY car ils ne sont pas pris à la même date …
    a. Baisse : seniors (- 0,2 %) ; U17-16 (- 7.8 %) ; U15-14 (- 4,3 %) ; U13-12 (- 3,2 %) ; FAG ( - 2.9 %) ; éducateurs (- 8,3 %) et FL (- 26,3 %)
    b. En hausse pour toutes 3 catégories :
        i. U19-18 G : + 13 %
        ii. Dirigeantes et Dirigeants : + 1.7 % et 2.6 %
        iii. Arbitres : + 1.6 %
    c. Evolution licences féminines : retournement en Se (-1.8 %) ; U16- 15 (-1 %) et FAF (- 4,5 %). Les autres catégories progressent mais plus faiblement que les saisons passées …
2. **Evoultion des clubs** :
    a. **Fusion :** une fusion qui concerne 3 clubs (soit actuellement 70 clubs)
    b. **Groupements de Jeunes :**
        i. Deux créations **:** GJ Jura Serre et GJ Côte de l'Heute
        ii. Une disparition : GJ Jura Stad'
        iii. Soit 7 GJ
    c. **Clubs en sommeil :**
        i. ARLAY
    d. **Clubs « jeunes » :**
        i. Trois clubs **(**Ravilloles, Saint Laurent et Hautes Combes)
3. **Equipes engagées :**
    a. Seniors : championnat : 105 (-3) ; Coupe Jura : 58 (- 5) ; Coupe Départementale : 62 (- 4)
    b. Jeunes : U18 : 26 et 3 (- 1) ; U15 : 23 et 8 (+ 3) ; U13 : 53 (- 6) ; U11 : 67 (- 8) ; U9 : 89 (-3) et U6 : 65 (- 8)
    c. Filles : seniors : 11 (- 2) ; U18 : 6 (- 2) et U15 : 5 (- 1)
4. **Les obligations :**
    a. ARBITRES
        i. RAPPEL : inscriptions possibles candidats arbitres jusqu'au 15 novembre pour se mettre en conformité
        ii. Clubs en infraction : 1 en Ligue et 17 en district dont 2 en deuxième année, 4 en troisième année et 3 en quatrième année
    b. JEUNES : Les clubs qui accèdent au niveau supérieur peuvent solliciter une dérogation la première année. (les clubs ont été avertis par mail en cas de non respect des obligations).

<u>Attention :</u> les accessions peuvent être conditionnées par ces obligations

5. **Moyens de communications :**
    a. Annuaire : pour 2017-2018 édité par le même prestataire que l'an passé et même contenu que la saison passée. L'annuaire sera distribué en fin d'AG.
    b. Feuilles de plateaux : merci de vous conformez aux directives (toute feuille mal remplie peut être soumise à sanction)
6. **FMI :** le District a un taux de réussite de 91 % le meilleur score (avec le District Doubs/Belfort) de la Ligue BFC alors que l'utilisation au sein du District est largement déployée, on poursuit cette saison … et les U13 clôtureront la séquence de déploiement au printemps 2018.

C'est bien mais néanmoins on enregistre des manques dans la synchronisation et l'oubli des ID et MP. Attention les sanctions seront appliquées en vertu des règlements adoptés dernièrement.

7. **Sanctions disciplinaires :** Rappel du principe … chaque saison des clubs sont pénalisés par méconnaissance ou oubli …

Dispositions de l'article 226 des RG votées le 31-05-2008

   a. la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition
   b. le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard de calendrier de cette équipe.

8. **Terrains impraticables** :
   a. Merci de vous conformer au règlement :
      i. Contacter le District aux heures d'ouverture (indiquées sur annuaire et site internet
      ii. Contacter la personne de permanence dans la plage horaire définie
9. **Les projets présentés en juin réalisés :**
   a. Site internet : opérationnel, peu de retours des clubs … avec ce transfert pertes de données car impossibilité de tout « verser » sur le nouveau dispositif
   b. Messageries officielles : opérationnelles pour les arbitres et clubs … toute communication transite par ces messageries, alors pour ceux qui ne l'ont pas fait il faut le faire très rapidement. Contact en Ligue : M. Boucif Amar Bensaber.
   c. Licences : absence de licence individuelle, donc on utilise soit Footclubs sur tablette, soit la FMI ou le listing licences à éditer quand absence de FMI.
   d. Modifications planifications de matches : 2 possibilités
      i. Par mail (comme par le passé)
      ii. Via Footclubs (fonctionne cette saison)
      Attention aux délais, application du règlement (amende) en cas de non respect des 10 ou 5 jours selon le cas.

## ETUDE des VŒUX

| VŒUX proposés par les CLUBS |
|---|
| AUCUNE PRPOPOSITION |
| VŒUX proposés par le DISTRICT |
| AUCUNE PRPOPOSITION |

## Actualisation de textes

## STATUT de l'ARBITRAGE

Suite aux Assemblées de Ligue (juin et octobre 2017) le District du Jura doit définir un complément au Statut de l'Arbitrage pour définir les obligations des diverses compétions hormis la D1 (du ressort de la Ligue).

Le texte proposé ci-dessous reprend les obligations existant dans les règlements des championnats de D2, D3 et D4. Un complément est ajouté pour les « clubs jeunes ».

### REGLEMENTS du DISTRICT

### TITRE 1 – LES OBLIGATIONS DES CLUBS

## CHAPITRE 1 – Obligations arbitres

### ARTICLE 32 - OBLIGATIONS et SANCTIONS - ARBITRES

Conformément à l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition se définit au regard de la compétition à laquelle participe leur équipe première. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

**IMPORTANT**

Extrait article 41 du statut de l'arbitrage :

*– Autres divisions de district, autres championnats de Futsal, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : **liberté est laissée aux assemblées générales des Ligues, pour l'ensemble des Districts qui la composent** ou **à défaut** par les **assemblées générales des Districts**, de fixer les obligations. [Les nouvelles dispositions de l'article 41 ci-avant seront applicables à compter de la saison 2018 / 2019]*

**Extrait OBLIGATIONS DEFINIES par la LIGUE (AG du 14 octobre 2017)**

| | OBLIGATIONS<br>A PARTIR DE LA SAISON | SANCTIONS financières | SANCTIONS sportives |
|---|---|---|---|
| **DEPARTEMENTAL 1** | 2 arbitres<br>dont 1 majeur à minima avec 40 rencontres arbitrées par ces 2 arbitres | 120 € | -2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club |

**PROPOSITIONS OBLIGATIONS DISTRICT**

(*propositions faites au regard des règlements actuels des championnats*)

| | OBLIGATIONS<br>A PARTIR DE LA SAISON | SANCTIONS financières | SANCTIONS sportives |
|---|---|---|---|
| **DEPARTEMENTAL 2** | 1 arbitre<br>avec **20** rencontres arbitrées par cet arbitre | 40 € | -2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club la première année d'infraction |
| **DEPARTEMENTAL 3** | 1 arbitre<br>avec **20** rencontres arbitrées par cet arbitre | 40 € | -2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club la première année d'infraction |
| **DEPARTEMENTAL 4** | 1 arbitre auxiliaire | 40 € | Pas de sanctions sportives pour les clubs de dernière série |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Club « JEUNES »** | 1 arbitre auxiliaire (nouveau, cette catégorie était classée « autres divisions soit D2 ou D3) | 00 € | Pas de sanctions sportives |

NB : *les 20 matches à arbitrer peuvent être dirigés par **2** arbitres, toutefois chaque arbitre à obligation de faire un **minimum de 10 matches***.

**RAPPEL des TEXTES FEDERAUX (extrait du statut fédéral)**

**Article 46 - Sanctions financières**

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :

Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

**Article 47 - Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de

Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

**Autres rappels :**

Extrait du tableau des pénalités

ARBITRE

A - Absence

1. 1ere absence

Arbitre appartenant à un club - Amende au club : 35 €

Arbitre indépendant - Amende à l'arbitre : 35 € (Non désignation jusqu'à paiement de l'amende)

2. De la 2e à la 4e absence :

Cette amende est automatiquement doublée

Arbitre indépendant - Amende à l'arbitre : 35 € (Non désignation jusqu'à paiement de l'amende)

3. Absence non justifiée d'un candidat arbitre à ses examens

Amende au club : 35 €

**Reprise de dispositions antérieures :**

1. Tout arbitre **absent à 3 désignations** sans excuses sera convoqué devant la Commission des Arbitres pour explication. Il ne sera plus désigné dans l'attente de cette convocation.
2. Tout arbitre **absent à 5 désignations** sans excuses sera convoqué devant la Commission des Arbitres pour explication. En vertu de l'article 39 du Statut de l'Arbitre Fédéral la demande de radiation du corps arbitral pourra être prise.

Pour plus d'informations : **VOIR le STATUT FEDERAL de l'ARBITRAGE** :

https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/45/310e0eae3d0b83b214da102d3c2330bcc11a1894.pdf

***Commentaires** : cette actualisation est INDISPENSABLE pour avoir un cadre de règlement pour les équipes de D2, D3, D4 et Jeunes. Ce vide de règlement résulte des textes non mis à jour lors de la fusion des Ligues.*

**Michel SORNAY** propose ce texte au vote de l'assemblée (absence de questions) **: Contre : 0 ; abstentions : 3. Ce Statut de l'Arbitre est approuvé et sera applicable dès la saison 2018-19 sachant que pour la saison actuelle c'est les règlements des diverses divisions qui régissent les obligations des arbitres.**

## INTERVENTIONS DIVERSES

1. **M. François FRAICHARD** :

   François FRAICHARD, président de la Commission des Jeunes rappelle que pour la saison 2018-19 les accessions reposeront sur 3 critères :

   a. Le sportif (70 %)
   b. Le label (20 %)
   c. L'encadrement (10 %)

   Au niveau Ligue il faudra faire la demande, au niveau District c'est la Commission qui fera des propositions.
   La saison prochaine toutes les équipes U13 évolueront en District à la phase automne. Pour les U15 et U18 il y aura également une phase automne et printemps.
   Voir **annexe 2** pour davantage de précisions.

2. **M. François RODRIGUEZ** :
   Développe 3 thèmes (**annexes 3 et 4**)
   a. Le PEF : avec ses 4 axes
      I. Grands principes
      II. Procédure inscription
      III. Le PEF dans mon club
      IV. Le concours PEF
   b. Le Label :
      I. L'outil « autodiagnostic » : seuls 10 clubs ont réalisé à ce jour un autodiagnostic
   c. Foot Animation :
      I. U7 et U9 : reprise de la gestion de la saison passée par secteurs
      II. U11 et U13 : modifications avec les plateaux « Jour de Coupe » pour les qualifications aux journées départementales
      III. U9F et U13F : créations de 3 équipes par catégorie, recherche en cours pour faire jouer ces équipes contre d'autres équipes filles.
      IV. Effectifs FA : en baisse – 2.2 %
3. **M. Ludovic CORNEBOIS :**
   Aborde 2 thèmes (annexe 5)
   a. Plan Performance Fédéral :
      I. Filles : U12-13 : 60 joueuses le 7 octobre et 20 joueuses le 24 octobre ; U14-15 : 40 joueuses le 20 septembre et 20 joueuses le 8 novembre
      II. Garçons : 265 joueurs vus dans les différentes catégories
   b. Formation :
      I. Liste des éducateurs ayant suivi un module ou une formation cette saison
      II. Listing des modules à venir
4. **M. Sylvain SACCO :**
   Présente « **Haut Jura Formation** » et plus particulièrement l'apprentissage et la possibilité de bénéficier de la taxe d'apprentissage. L'apprentissage est un des moyens de formation mis en avant par les politiques actuels.
   **Conditions à remplir pour être apprenti**

- Avoir entre 16 et 30 ans (dérogations possibles, notamment pour le public handicapé, après accord de l'inspection de l'apprentissage). À noter : dans le domaine du sport, la majorité est souvent requise.
- S'inscrire au CFA.
- Avoir le niveau minimum requis.
- Satisfaire aux tests de sélection de la formation choisie.
- Trouver un employeur.

**Statut et contrat d'apprentissage**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé entre l'apprenti et l'employeur.
L'apprenti bénéficie du statut de salarié.
Les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

**Durée**

Elle varie de 1 à 3 ans (généralement 2 ans) selon le métier préparé et le niveau de qualification du futur apprenti.
La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation.

**La taxe d'apprentissage :** le seul impôt dont on peut choisir le bénéficiaire !!

## INTERVENTIONS des PERSONNALITES

### M. Eric JEANNIN, Crédit Mutuel

Eric JEANNIN rappelle que le CREDIT MUTUEL a élargi son partenariat avec les Coupes Jeunes. Ce partenariat est très bien ressenti, de bons échanges avec le District. Eric JEANNIN souligne que le Crédit Mutuel est une banque de proximité (des agences sur tout le territoire) et que la banque est ouverte aux clubs sportifs et plus précisément aux clubs de foot. Eric Jeannin termine son allocution pour dire son admiration envers les Membres du District qui œuvrent pour cette discipline qu'est le foot.

### M. Thierry VANIARD, représentant le vice-président Daniel FONTENIAUD

M. Thierry VANIARD après avoir exprimé son plaisir de participer aux travaux de cette AG et après avoir excusé M. Daniel Fonteniaud aborde les points suivants :

- La journée de Labellisation de Poligny tronquée par la météo, remercie les différents acteurs (Membres de Commissions, club de Poligny-Grimont) pour le travail effectué dans des conditions très difficiles.
- ETR : précisions apportées sur la situation du Directeur Technique Régional, M. Sébastien IMBERT.
- Formation : les bons de formation (enveloppe de 700 000 euros) sont sous utilisés
- CCF4 : un module important pour les dirigeants dans le cadre du développement du club (projet club).
- PEF : budget en augmentation (1 club récompensé chaque mois pour une action innovante). Le PEF peut être une source pour les emplois civiques (bien que les emplois aidés soient en baisse).
- Label : l'autodiagnostic est excellent outil qui n'est pas suffisamment utilisé alors que cet outil est source de progression.
- Les services de la LIGUE (les différentes antennes) sont au service des clubs.
- Joueur sans licence : les dirigeants de clubs prennent de lourdes responsabilités en faisant jouer un joueur non licencié en cas d'accident …

### M. Cyril BRERO, Vice-président du Conseil Départemental en charge des Sports

M. Cyril BRERO présente les excuses de Mrs PERNOT (Président du Conseil Départemental) et développe les points suivants :

- Fierté d'appartenir à une collectivité qui est un fidèle et précieux partenaire du sport et plus spécialement du foot.
- Indication des montants des subventions attribuées aux différents acteurs (District, clubs, collectivités …). Le District de Football bénéficie d'une aide via les contrats d'objectifs, aide en hausse de 3700 euros alors que les dotations sont de plus en plus contractées.
- Possibilité pour les clubs d'obtenir des aides par l'intermédiaire du FDAL et FDAS (nouveau dispositif)
- Aide aux clubs de Ligue (haut niveau) : R3 (5000) ; R2 (10000) ; R1 (20000) et N3 (40000) dans la mesure où les diverses collectivités aident les clubs à ces niveaux.
- Vibrant hommage aux acteurs du foot

### Clôture de l'AG par le Président Michel SORNAY

Le Président Michel SORNAY sollicite l'assemblée pour des questions.
Aucune demande d'intervention

Alors le Président invite les représentants du foot jurassien au buffet de l'amitié.

*Le Secrétaire Général*
**Alain BOUVIER**

*Le Président*
**Michel SORNAY**

Documents annexes : **1** : PPT SG ; **2** : PPT règlement Jeunes ; **3** : PPT PEF ; **4** : PPT Plan Performance Fédéral et Formation